26me Année N° 5313 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — Mercredi 3 Mai 1882

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 26.»»
» » Un an . . . 50.»»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffitte et Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

Les abonnements et les annonces pour le *Journal de Roubaix* sont reçus :
A Roubaix, aux bureaux du journal.
A Tourcoing, rue d'Havré, 25.
A Lille, à la succursale de l'*Agence Havas*, rue de la Gare et aux bureaux du *Mémorial*, Grand Place, (entrée par les débris Saint-Etienne).
A Armentières, rue de Lille.
A Paris, aux bureaux de l'*Agence Havas*, place de la Bourse, 8, ou rue Notre-Dame-des-Victoires, 34.

ROUBAIX, LE 2 MAI 1882

Bulletin du Jour

Les vacances parlementaires ont fini hier soir, et députés et sénateurs, leur carte de circulation en poche, montent en wagon et regagnent Paris. On les a vus partir, il y a un mois sans regret sinon avec plaisir; on les voit revenir sans joie, si ce n'est avec déplaisir. Leur présence n'est pas une félicité nationale, et leur absence n'est pas davantage une calamité publique.

« Le sentiment qu'ils inspirent au pays, dit à ce propos le *Français*, n'est pas celui de la haine, il est encore moins celui de l'amour ; un mépris indifférent, s'ils étaient plus inoffensifs, serait leur partage. Ce n'est pas flatteur, mais c'est juste et mérité. De bonne foi, comment pourrait-il en être autrement ? D'une médiocrité intellectuelle incontestée, d'une ignorance choquante et d'une élévation morale à peine à hauteur d'appui, la majorité républicaine de notre Parlement n'est en rien dans sa conduite un sujet d'orgueil national. Si elle parle, c'est pour dire des sottises ; si elle vote, c'est pour en faire, et le plus clair de son temps et de son activité, en dehors des séances publiques, elle l'emploie à servir ses intérêts personnels et à satisfaire ses rancunes de clocher.

« Depuis que, par un acte tout-puissant et imprévoyant, le suffrage universel lui a donné le jour, quelle liberté, dites-nous, a-t-elle défendue ; quel intérêt d'Etat a-t-elle soutenu, quelle mesure équitable et sensée a-t-elle prise, ou plutôt à quelle proposition absurde ou tyrannique n'a-t-elle pas été acquise, et à quelle partie essentielle de l'Etat ne s'est-elle pas attaquée ? Les finances et l'armée, ces deux facteurs de la force de tout Etat qu'il soit monarchique ou républicain, que son aînée avait commencé à désorganiser, elle en poursuit la ruine avec une insouciance ou une imprévoyance criminelles, et véritablement cette trahison permanente des intérêts sacrés du pays est mal rachetée par le libre et gratuit parcours sur tous les chemins de fer, que les députés ont mendié et obtenu des grandes compagnies. »

Avec un actif de ce genre, après six mois de règne, la majorité républicaine de nos Chambres ne pouvait, en s'éloignant pendant un mois, provoquer le moindre regret dans les esprits ; comment donc, en revenant pour achever sa session, pourrait-elle causer la plus légère satisfaction ? Les vacances n'ont point changé son naturel, car les vices dont elle souffre ne se corrigent pas, s'y appliquât-on même de toutes ses forces, en un temps aussi court.

Les journaux d'hier nous confirment la nouvelle que donnait dimanche le *Rappel*, que M. Jules Ferry avait donné des instructions aux inspecteurs d'Académie pour l'immédiate application de la disposition de la loi du 28 mars, qui substitue « l'instruction morale et civique, à l'instruction morale et religieuse, » et il annonce même que ces zélés fonctionnaires ont déjà donné des ordres en conséquence aux instituteurs publics, en leur rappelant que l'enseignement religieux ne peut être distribué qu'en dehors des locaux scolaires.

La loi du 28 mars est donc bien athée, puisqu'en son nom l'on bannit Dieu des locaux scolaires. On n'interdit pas encore aux pauvres gens de parler de Dieu à leurs enfants, lorsqu'au retour de leur champ ou de leur atelier, il leur restera la force de faire quelque chose, mais on y viendra sans doute. L'année scolaire ne compte plus que trois mois. C'est un usage constant dans l'Université que, lorsqu'on modifie un programme, l'on n'applique les dispositions nouvelles qu'après les vacances, pour ne pas troubler le cours des études. Comme cette fois il s'agissait de Dieu, on lui fait la faveur de s'occuper tout de suite de lui, et on l'expulse à bref délai. Pourrait-on tolérer plus longtemps cette peste, d'où vient tout le mal ?

« Veuillez remarquer, dit à ce propos M. L. Teste, que cette expulsion coïncide avec la préparation à la première communion, qui est l'acte religieux par excellence pour les enfants catholiques, c'est-à-dire la très-grande majorité. Cette coïncidence est-elle involontaire ? La politique scolaire de M. Jules Ferry s'inspire d'un esprit de système qui ne permet pas de le croire. C'est avec une méchante intention qu'il l'a fait. »

Après cela, n'est-il pas audacieux ou plaisant que la *République française* s'étonne que les pères de famille montrent partout l'intention d'exercer sur les écoles la surveillance qui leur appartient, pour ne pas laisser les instituteurs publics jaloux de faire leur cour, glisser le poison du matérialisme dans l'âme de leurs enfants !

Des avis de Monte-Video, en date du 5 avril, signalent qu'une grande agitation règne dans le pays par suite de l'arrestation de l'ancien ministre de la guerre et du chef de police, arrestation qui a été ordonnée à cause de l'emprisonnement et des tortures infligées à deux nationaux italiens. Quelques Brésiliens ayant subi le même traitement, le gouvernement brésilien a concentré des troupes sur la frontière et a envoyé un représentant à Monte-Video pour demander satisfaction. On annonce que le gouvernement de l'Uruguay aurait mobilisé 3.500 hommes pour défendre la frontière ; il ferait fortifier Monte-Video et ferait des provions d'armes.

Le vent de guerre soufflerait-il aussi sur l'Europe ? Hier on annonçait les préparatifs de la Russie et les mesures de défense qu'elle prenait sur la frontière polonaise. Aujourd'hui les dépêches de Berlin nous apprennent que les ouvrages de Pillau, qui défendent l'entrée du port de Koenigsberg, ont été augmentés de deux forts blindés ; 15 millions de marcs sont affectés aux travaux de défense de Dantzig; 36 millions de marcs à l'établissement de deux forts sur les deux rives de la Vistule et autour de Posen ; quatre autres forts s'élèvent près de Kustrin.

Le voyage récent du grand-duc Wladimir à Wiesbaden et à Berlin, celui du prince Orloff, qui le suit de si près, autoriseraient bien des suppositions et des commentaires. Peut-être le maintien du général Ignatieff comme ministre de l'intérieur en Russie n'est-il pas entièrement étranger à ces allées et venues diplomatiques et princières. Le langage des journaux officieux allemands le donneraient à penser. C'est ainsi qu'à propos de la présence à Berlin de l'ambassadeur qui a toute la confiance d'Alexandre III, la *Gazette de la Croix* dit en propres termes : « Aussi longtemps que le général Ignatieff jouira de la faveur du czar, on ne peut accorder aucune créance aux déclarations pacifiques de la Russie. »

LE PROJET REILLE

Parmi tous les systèmes qui sont proposés pour la réorganisation de l'armée, celui qu'a formulé M. le baron Reille, au sein de la commission militaire dont il fait partie, nous paraît mériter une attention particulière.

Il se rapproche, d'ailleurs, beaucoup des principes que nous avons soutenus nous-mêmes sur la question du recrutement.

C'est une combinaison de la loi de 1832 qui fixait la durée du service à sept années, mais en ne l'imposant qu'à un nombre limité de conscrits, avec les projets nouveaux qui réduisent à trois ans le temps de service, mais en l'étendant à tout le monde.

M. le baron Reille propose de former par voie d'engagements volontaires et à prix d'argent, un noyau permanent de 180.000 hommes, qui serviraient pendant sept années. On constituerait par là des troupes solides, rompues aux fatigues du métier des armes, fortement disciplinées, bronzées contre les épreuves et les périls de la guerre, toujours prêtes à entrer en ligne lorsque l'intérêt et le salut du pays l'exigeraient.

Ce seraient les éléments essentiels, la base de nos forces nationales. On incorporerait chaque année, dans ces cadres, toute la jeunesse française et l'on n'aurait plus besoin de la retenir sous les drapeaux que le temps rigoureusement nécessaire pour faire ou compléter son éducation militaire, c'est-à-dire un an ou deux au plus.

Puis, lorsqu'il faudrait entrer en campagne, ces réserves seraient réparties dans les rangs de l'armée permanente, accolées à de vieux soldats, de façon à se plier rapidement aux devoirs des camps et, en peu de jours, les jeunes recrues seraient dignes des anciennes.

Ainsi se concilieraient les besoins de la défense nationale et les intérêts de la vie civile. On n'enlèverait pas durant trois longues années, les ouvriers à l'atelier, les paysans à la terre, les elites sociales aux professions libérales qui sont, à l'égal de la gloire militaire, l'honneur des nations civilisées. On n'appauvrirait pas la production matérielle ni la production intellectuelle de la France au profit de cette œuvre de destruction qui se nomme la guerre et qui, si elle est toujours nécessaire à cause de l'état de barbarie où la doctrine du droit de la force nous maintient encore, doit être cependant réduite à ses plus extrêmes limites.

D'ailleurs, toute cette population se retrouverait debout au jour du danger. Des appels périodiques la tiendraient en haleine et au courant des exercices militaires. Ce serait bien la nation armée, telle que la veulent les fanatiques de l'égalité devant l'impôt du sang. Tous les hommes d'une même classe seraient appelés sans distinction, mais tous auraient le même droit d'être renvoyés dans leurs foyers lorsque leur instruction technique serait reconnue suffisante.

Grâce à l'institution des bataillons scolaires et aux exercices habituellement faits dans les écoles, cette instruction serait bientôt complète et le plus grand nombre pourrait être bientôt libéré.

Mais, à côté de ces éléments mobiles et accessoires, la France possédera t, par le système des engagements volontaires, une armée de vieilles troupes, semblable à celles qui ont fait si longtemps l'admiration du monde et la gloire de notre pays.

Pour ces soldats, puissamment organisés, le service militaire sera ce qu'il doit être réellement, un véritable métier, une vocation naturelle. Ceux qui s'engageront feront de l'armée leur carrière et leur avenir. La plupart y resteront toute leur vie, passant successivement par tous les degrés, constituant d'abord ce corps de sous-officiers vraiment capables dont le besoin se fait si vivement sentir, puis conquérant l'épaulette et aspirant à de plus hauts grades, sachant, comme on disait autrefois, qu'ils portent peut-être le bâton de maréchal dans leur havre sac.

Il y a là une idée remarquable qui mérite d'être sérieusement et impartialement étudiée.

Nous ne comprenons pas les attaques passionnées dont elle est l'objet de la part de certains écrivains radicaux. Ils s'indignent en prétendant que ce serait une atteinte à l'égalité démocratique; ils s'écrient que ce n'est qu'un moyen déguisé pour maintenir les privilèges des classes supérieures au détriment des classes inférieures.

Ce sont toujours les grands mots révolutionnaires avec lesquels on tente d'égarer les masses ; mais rien n'est moins fondé que ces récriminations.

Il ne s'agit pas de créer un privilège quelconque, puisque tout le monde serait appelé sans exception, et que tout le monde serait libéré dans des conditions identiques.

Il ne s'agit pas non plus, pour le service de sept ans, d'inégalité ni d'injustice, puisqu'on n'y soumettrait, moyennant une rétribution exceptionnelle que ceux qui le voudraient bien et qui seraient portés à embrasser la carrière des armes.

Mais il s'agit surtout de la bonne organisation de nos forces nationales. Le service de trois ans ne fera jamais de vrais soldats ni des troupes solides, tandis qu'il désorganisera toutes les conditions de la vie civile. Le système du baron Reille a l'avantage de constituer d'abord une véritable armée, en même temps qu'il respecte et combine, avec les intérêts de la défense, les autres intérêts matériels et moraux du pays.

C'est certainement une des propositions les plus importantes qui se soient produites pour la réforme de notre organisation militaire.

(*Liberté.*)

LA LOI SUR LA PRESSE

Jugée par les opportunistes.

On a pas oublié les sentiments d'admiration, les louanges emphatiques avec les quels les journaux opportunistes accueillirent la loi de 1881 sur la presse. A entendre alors la *République française*, qui donnait le ton dans ce concert d'éloges, cette loi était le chef-d'œuvre des chefs d'œuvres; après elle il fallait tirer l'échelle ; et les illustres auteurs de la fameuse loi de 1819, n'allaient pas à la cheville des illustres législateurs qui avaient enfanté cette merveille parlementaire. Et non seulement la *République française* épuisait pour cette loi les expressions du lyrisme le plus exalté, mais M. Gambetta lui-même donnait aux membres de la Chambre qui avaient voté cette loi des témoignages d'une satisfaction sans réserve, et dans un discours de clôture, semblait leur dire : Je suis content de vous.

Mais aujourd'hui qu'il ne s'agit plus d'en imposer à l'opinion publique et aux électeurs ; aujourd'hui que c'est un ami de M. Gambetta, un rédacteur de la *République française* qui est appelé à faire, à ses dépens, l'expérience de cette loi : aujourd'hui, en un mot, que c'est M. Challemel-Lacour qui est en cause, combien le langage est différent ! Les éloges de la loi de 1881 se se sont changés en critique amère. Ce chef d'œuvre législatif est devenu une loi de pacotille : moins que cela, une loi incohérente, informe trahissant les intérêts les plus sacrés, la dignité, l'honneur des citoyens, les livrant sans défense à l'injure et à la diffamation.

Et celui qui s'exprime ainsi, c'est un républicain opportuniste, c'est l'avocat de M. Challemel Lacour, dans le procès qu'il soutient en ce moment contre M. Henri Rochefort : c'est Me Allou dans la plaidoirie qu'il vient de prononcer en faveur de son client, avec toute l'autorité, que lui donnent son savoir de jurisconsulte et sa haute situation professionnelle. Cette opinion sur la loi de 1881 n'est pas seulement l'opinion personnelle de Me Allou, c'est celle de tout ce qui porte un nom de jurisconsulte. Il y a en quelque sorte clameur de haro contre la loi de 1881. C'est du moins ce que donne à entendre très clairement l'avocat de M. Challemel-La-cour, et nous l'en croyons. « *Nous adressons chaque jour*, a-t-il dit, des critiques que je crois fondées à la nouvelle loi sur la presse. » Ces critiques, Me Allou les formule tout aussitôt, avec une abondance qui prouve qu'il n'a en vérité que l'embarras du choix entre tous les reproches que l'on peut adresser à cette œuvre législative.

« Nous y signalons, dit-il, *des incohérences, un défaut d'harmonie, qui réclament constamment l'intervention de la jurisprudence* pour fixer la portée nouvelle d'une législation considérable. »

Est-ce tout ? Me Allou a-t-il tout dit contre cette loi, naguère jugée par ses amis un chef-d'œuvre ? Non. Il a un reproche encore plus grave à lui adresser : C'est d'avoir « fait disparaître le bénéfice qui était assuré à la personne diffamée par les dispositions *sages, prudentes* et *raisonnables* de la loi de 1875. »

Ce n'est pas nous qui portons ce jugement, c'est Me Allou, c'est l'avocat de la *République française*, qui estime que la sagesse, la prudence, la raison avaient inspiré les auteurs de la loi de 1875, et que toutes ces qualités manquent à la loi nouvelle.

Ce que nous pensions il y a longtemps, ce que nous exprimions à la grande indignation des opportunistes en 1881, c'est un opportuniste, l'avocat d'un opportuniste, d'un ami tout particulier de M. Gambetta, qui le proclame maintenant à la barre de la cour de Paris.

Il est seulement fâcheux que pour apercevoir les défauts, les incohérences, les lacunes de la dernière loi sur la presse, les opportunistes aient attendu qu'elle blessât les intérêts d'un des leurs, et que la *République française* ne se soit associée à cette appréciation que le jour où la dignité, l'honneur d'un de ses rédacteurs étaient en cause.

UNE CIRCULAIRE DE M. J. FERRY

Le ministre de l'instruction publique vient d'adresser la circulaire suivante aux préfets :

Monsieur le préfet,

Je suis informé que des instituteurs libres appartenant à une congrégation religieuse, ont cru pouvoir justifier de la possession du brevet de capacité, exigé par la loi du 16 juin 1881, au moyen d'une simple attestation du supérieur de leur congrégation, et par le motif que les brevets étaient centralisés à la maison-mère.

Il est absolument impossible d'admettre cette situation irrégulière. Le brevet n'est point la propriété collective d'une association, mais bien la propriété personnelle de l'individu qui est tenu de faire preuve des droits qu'il exerce.

Tous les instituteurs libres sont égaux devant la loi et doivent s'y soumettre: ils sont astreints, lorsqu'ils font leur déclaration d'ouverture, à déposer leur brevet de capacité (décret du 7 octobre 1850, article 1). La même déclaration et le même dépôt sont exigibles des nouveaux maîtres en cas de changement. Enfin, l'inspection primaire a toujours le droit d'exiger, dans ses tournées, la production du titre en vertu duquel titulaires et adjoints exercent.

L'exécution de la nouvelle loi sur les titres de capacité ne serait pas assurée sans l'exacte observation de ces dispositions que je vous invite à rappeler à qui de droit.

Recevez, etc.

Le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts,
JULES FERRY.

LETTRE DE PARIS

Paris, le 1er mai 1882.

La note de l'*Officiel* d'hier, relative à l'affaire du Chott-Tigri, n'empêchera pas l'interpellation projetée par l'extrême-gauche, et j'ajouterai par des députés de la droite, qui veulent savoir, non seulement l'importance du butin emporté par les assaillants, mais encore pourquoi l'expédition topographique, commandée par le capitaine de Castries, s'était avancée sur le territoire marocain ; en un mot, qu'elle était sa nécessité et comment nous avons pu nous aventurer ainsi avec un petit corps de troupes au milieu de tribus, dont l'hostilité ne pouvait être douteuse.

En définitive, comme le disaient les députés indépendants réunis cette après-midi au Palais Bourbon, il s'agit de connaître la vérité, qui semble rester bien plus dans ce que nous cachent les renseignements officiels, que dans ce qu'ils nous apprennent.

Il y avait, du reste, foule aujourd'hui, dans les couloirs de la Chambre, où toutes les conversations portaient sur le programme de la session qui commence demain. A ce propos, le point sur lequel on se montrait d'accord, c'est que pour faire de la besogne utile, il fallait savoir se borner. En conséquence, pas d'illusion sur la possibilité de mener à bien d'ici au mois d'août, en même temps que le vote du budget, les questions de l'armée, de la réforme judiciaire, du droit d'association, de la constitution des chambres syndicales, du régime économique, surtout si les interpellations se mettent à la traverse.

Ce sentiment général parmi les députés de toute nuance est donc en ce moment hostile aux questions qui relèvent plus de l'intérêt personnel que de l'intérêt général.

Mais dans la pratique, c'est-à-dire avec les difficultés des groupes, comment ne pas confondre entre les deux intérêts au détriment des instants de la Chambre ?

Les projets de M. Goblet concernant le rétablissement de la mairie de Paris et l'institution des conseils cantonaux n'obtiennent décidément que peu de faveur. Le sentiment général est qu'ils n'auraient qu'à gagner à être envoyés à l'examen du Conseil d'Etat et qu'en tout cas ils peuvent être ajournés à 1883.

L'affaire des conseils cantonaux semble, au surplus, comme celle du rétablissement de la mairie de Paris, ne pouvoir être résolue qu'autant que viendrait à prévaloir tel ou tel système de réforme départementale et municipale.

En effet, à quoi bon créer des conseils cantonaux et instituer une mairie de Paris, si on ne doit pas leur donner des attributions sérieuses et des ressources suffisantes ? Si on ne doit pas constituer la vie propre des cantons aux dépens des départements et des communes, inutile de rien entreprendre ; absolument comme si pour arriver à la création d'une mairie sérieuse de la capitale, on ne devait rien retrancher aux attributions des préfets de la Seine et de police. Vous comprenez que, dans cet ordre d'idées, la solution des deux projets du ministre de l'intérieur n'apparaît pas comme autrement urgente.

Par contre, la proposition de la loi relative aux récidivistes, est considérée comme devant être adoptée à bref délai.

Malgré tout le désir exprimé par le plus grand nombre des membres de la majorité d'économiser les pertes de temps, l'on compte généralement que plusieurs séances seront occupées dès la reprise de la session par l'interpellation annoncée des lieutenants de M. Gambetta sur la politique intérieure et extérieure du Gouvernement. Les résultats en sont prévus d'avance et on peut les résumer ainsi : nouveau vote de confiance pour le cabinet Freycinet, amoindrissement des partisans du Grand ministère et accentuation des divisions au sein des gauches. Comme ces résultats sont appelés à réagir sans aucun doute sur les élections dans les départements au détriment des républicains, les conservateurs ne sauraient qu'en prendre bonne note.

Quoi qu'il en soit, M. Gambetta semble vouloir profiter du banquet auquel il a été convié par les ouvriers de la Compagnie des chemins de fer du Nord, à l'occasion de la décoration décernée à leur camarade M. Grivel, pour prendre sa revanche à l'endroit de ses adversaires. Ce banquet aura lieu à Paris, et à la suggestion de M. Gambetta, diverses notabilités politiques de la Chambre et du Sénat y ont été invitées, entre autres M. de Freycinet, qui s'est empressé de décliner l'invitation en prétextant de ses occupations et de l'état de santé.

M. About n'a obtenu que trois voix aux élections qui ont eu lieu hier, dans l'Inde française, pour la nomination d'un sénateur. On s'amuse beaucoup de ce résultat dans le monde des journaux, bien que les amis de M. About prétendent qu'il n'avait nullement posé sa candidature à Pondichéry.

Les lettres de Londres s'accordent pour annoncer un revirement complet dans la politique de M. Gladstone à l'endroit de l'Irlande. Ce revirement, que l'avènement du comte Spencer, lord-président du conseil privé à la vice-royauté de l'Irlande, fait généralement pressentir, sera sans doute annoncé à la Chambre des Communes, ce soir ou demain, par le premier ministre. Ce serait la fin de la politique de coercition et la rentrée de l'île dans le droit commun. On croit que dans le conseil tenu ce matin à Downing-Street, les ministres ont décidé la mise en liberté des suspects détenus dans les prisons irlandaises.

Qu'en résultera-t-il de favorable pour la pacification de l'île-sœur et partant pour le prestige du parti libéral ? Les partisans de M. Gladstone ne dissimulent pas leur perplexité à cet égard.

LE SALON DE 1882

Paris, dimanche 30 avril

C'était aujourd'hui « *répétition générale* » au Palais des Champs-Élysées, mais, malheureusement pour nous, cette répétition a eu lieu devant un public trop nombreux pour qu'il nous ait été facile de remplir notre tâche jusqu'au bout.

Cette journée du vernissage (ainsi nom-

FEUILLETON DU 3 MAI

3

LE BLEUET

PAR GUSTAVE HALLER

IV

Que faire ? je n'avais pour toute arme qu'un bâton. Regagner la ferme ? c'était impossible... le temps d'ouvrir la porte, nous serions rejoints par l'animal.

« Rentrez vite, criai-je de toutes mes forces, voilà un chien enragé ! Rentrez !... »

Je me jetai au milieu du chemin, écartant les bras, et j'attendis l'animal, dont j'espérais déranger au moins la direction afin de garantir la famille de B...

Le chien arriva : je me jetai au-devant de lui et lui présentai la pointe de mon bâton qu'il mordit, puis affolé il se jeta de droite et de gauche ; j'en fis autant. Pour arrêter sa course, je lui présentais toujours l'extrémité du bâton que je tenais de toutes mes forces.

« Une arme ! m'écriai-je.

— Une arme ? j'ai votre affaire », répondit M. de B... qui rentrait précipitamment dans la ferme.

Augusta courait après lui, Renée ne les suivait point.

Elle était restée sur le pont et me regardait.

« Rentrez, mademoiselle ! dis-je, rentrez ! Le chien peut s'échapper et sauter sur vous ! »

Elle ne fit pas un mouvement. Une bande d'ouvriers et de gamins armés sortit de la ferme et traversa le pont. En même temps, M. de B... me cria d'une voix formidable :

« Eloignez bien de vous la tête de l'animal ! je vais tirer. »

Il était à l'une des fenêtres du rez-de-chaussée : un coup de feu partit de là et étendit le chien à mes pieds.

« Bien tonné ! n'est-ce pas ? » dit-il froidement. Et comme tous les gens se précipitaient sur moi me croyant blessé : Il n'y avait aucun danger, continua-t-il en riant : j'étais sûr de moi. La balle est dans la tête, regardez plutôt ! C'est comme cela qu'on tire le renard, et dans l'œil même pour respecter la peau. »

On acclama son adresse et les ouvriers me félicitèrent.

« Vous comprenez, me dit M. de B... en venant à moi, qu'il fallait avant tout sauver ces enfants.

— Mais, mon père, interrompit Renée, pour nous sauver vous avez risqué la vie de monsieur ! Croyez-vous donc qu'elle ne vaille pas celle d'un gentilhomme ?

— Il n'y avait aucun danger, te dis-je. »

Il ajouta en relevant la tête :

« N'importe ! il n'a pas eu peur. C'est bien, cela ! »

En ce moment je passais. Renée ôta vivement son gant et me tendit sa petite main longue, fine et douce comme un ruban de satin. J'eusse éprouvé un scrupule à prendre la main d'Augusta : la sienne, je la saisis et la pressai franchement comme celle d'un ami. — Tout fut dit. Je compris que je n'étais plus un indifférent pour Renée ; qu'elle me donnerait son amitié et s'intéresserait à mon bonheur.

Pourtant tout cela fut rapide, rapide comme l'éclair.

« J'ai fait des coups bien plus difficiles que celui-là, continuait M. de B... Venez souper avec nous, je vous montrerai mon fusil. »

Étrange chose que l'étiquette : elle veut que les impressions intérieures ne se montrent pas, ou se montrent peu. C'est une mesure de prudence. La retenue cache les cœurs égoïstes et voile les cœurs généreux. Les uns n'y perdent guère et les autres y gagnent beaucoup. Le duc de B... ne me dit point : « Merci ! vous êtes un brave garçon... » ; mais en m'invitant à m'asseoir à sa table, il me dit : « Venez à moi, je vous regarde comme un égal. »

Pour un noble, c'était tout...

Être reçu chez M. de B..., être l'ami de sa fille !... Pourquoi pas ? — S'il était difficile, impossible même d'être un jour l'époux d'Augusta, je ne voyais pas d'obstacle à être l'ami de Renée. Ce n'est pas Dieu qui a suggéré l'idée de la différence des classes, me disais-je ; ce sont des usages, des mœurs, toutes choses dépourvues de stabilité. Cette différence doit donc cesser un jour. Ce qui distingue vraiment les hommes, c'est la supériorité d'esprit ou de sensibilité, c'est donc d'après ce degré de supériorité qu'ils doivent infailliblement finir par se classer. Qu'on mette dans l'eau un morceau de liège et un morceau de plomb, l'un tombera toujours au fond, l'autre remontera toujours à la surface. Les morceaux de liège doivent donc se rencontrer infailliblement sur l'eau, comme les morceaux de plomb se retrouvent au fond. Qu'ils partent d'en haut ou d'en bas, il faut que les cœurs et les esprits de même essence se retrouvent, quoi qu'on fasse. — Et j'allai sans scrupules visiter la famille de B...

Le duc m'accueillit bientôt comme il l'eût fait pour un ami de dix ans et je renouvelai souvent mes visites. Mon esprit s'épanouissait quand j'entendais parler Renée. Elle éprouvait d'une manière toute simple les pensées les plus nobles et les plus élevées.

Je l'entendais longtemps encore après qu'elle s'était tue. Autant Augusta m'avait troublé, tourmenté, autant Renée me fit calme, heureux. Je la chérissais un peu plus chaque fois que je découvrais une qualité en elle. Je sentais que je l'aurais moins aimée si, par impossible, je lui avais trouvé un défaut.

Ah ! pourquoi n'en était-il pas de même d'Augusta ?... c'est que pour elle j'avais de l'amour... l'amour le plus vif !... Pour Renée, j'avais de l'amitié.

De l'amitié ?... Fourtant ont veut que l'amitié soit froide, on lui refuse l'exaltation, l'oubli de soi même, le dévouement ; ce sentiment bâtard, inutil, n'a rien de commun avec ce que je ressentais pour mon amie.

Nous étions restés longtemps sans nous parler de la sympatie qui nous avait attirés l'un vers l'autre, parce que nous n'étions jamais seuls. Mais un brin de paille, un grain de blé, une fleurette effeuillée par le vent faisent jaillir de notre esprit des flots d'idées qui nous étaient communes. Ces idées s'échappaient en même temps d'elle et de moi, s'en allait en désordre pour se chercher et se réunir. Comme nous pensions bien de même l'un et l'autre ! comme nous nous comprenions bien, sans nous être dit que nous aimions ! Qu'ils sont beaux ces sentiments qui naissent en nous, nous envahissent sans qu'un souffle ai passé dans l'air pour dire : Ils sont !

Enfin la glace se rompit.

Par une soirée magnifique, le duc de B... proposa une promenade et partit devant, Augusta au bras. Je le suivis avec Renée.

« Où allons-nous ? » lui demandai-je.

Elle leva la tête et me dit :

« Dans les étoiles ! voulez-vous ?

— Volontiers. »

Le ciel était en effet magnifique et appelait à lui.

« Que de belles choses nous entourent ! dit-elle. Notre vie ne devrait être qu'un cantique d'actions de grâces.

Vraiment, l'on ne sait pourquoi notre nature est tourmentée par la soif d'un paradis d'outre-tombe ! nous n'avons qu'à ouvrir les yeux pour voir le paradis. Il y a des religieux qui s'enferment dans un cloître et se perdent en prières afin d'élever leur âme à Dieu ! Mais ils n'auraient pour cela qu'à regarder la nature, ils y trouveraient le Dieu qu'ils cherchent si loin. Vous croyez en Dieu, n'est-ce pas ?

— Certes ! puisque je le trouve partout et surtout en moi. Savez-vous ce que c'est qu'avoir Dieu en soi ? Avoir Dieu en soi, c'est aimer.

Elle se tourna vivement vers moi, fixa ses yeux sur les miens et me dit :

« Croyez-vous que l'amitie soit possible entre un jeune homme et une jeune fille ?

— Je suis certain, repondis-je, qu'on peut adorer une femme sans l'aimer d'amour. Comment ferais-je pour ne pas le croire ?

— Ce n'est pas aussi inexplicale qu'on le prétend, reprit Renee. Quel que soit notre amour pour un pere ou pour une mère, cet amour laisse une place vide dans notre cœur. Il faudrait que nos parents eussent leur âge et le nôtre en même temps pour que leur tendresse ne nous laissât pas de desirs. L'habitude de subir ensemble les exigeances matérielles de la vie nous empêche les uns et les autres de comprendre nos aspirations poëtiques et surtout de nous les confier mutuellement. Plus on se connaît en apparence, plus on s'ignore souvent en réalité. Quelqu'un arrive qui éveille, qui partage nos pensees, nous soutient, nous console...

— Mais comment ça vient-il si vite ?

— C'est que si l'amitie nous gardo par l'estime, elle nous prend par le sympathie.

— Enfin, pourquoi ai-je osé vous aimer tant ?

— Parce que vous étiez malheureux et que vous avez senti que je le comprenais ; parce que j'ai devine ce que vous ne vouliez avouer à personne, pas même à vous. »

Il y eut entre nous un long silence pendant lequel nos mains se serraient étroitement. Je croyais que j'allais pleurer.

« Oui, repris-je. Vous ne m'avez rien donne, rien promis, et vous m'avez fait heureux. Depuis que je vous connais ma tête s'est remplie de pensées charmantes, qui gazouillent chacune à leur manière comme des oiseaux joyeux. Le soir, en revenant du travail, mes levres suivent la tranquille chanson que nos ouvriers chantent au retour. Autrefois la joie de ces hommes me fatiguait. Je chante aussi maintenant. Ne pas se sentir seul c'est le bonheur le plus nécessaire, si ce n'est le plus grand de tous. Ceux que la passion ébranle ne peuvent se reposer que dans l'amitie. L'existence isolée que je menais avant de vous connaître serait désormais impossible pour moi ; et, si mon rêve doit finir, je ne demande qu'une chose, c'est de finir avec lui. »

Renée cueillit alors quelques bleuets qui se fermaient dans le crépuscule du soir.

« Voici dit elle ma fleur favorite. Si vous voulez, elle sera notre signe de ralliement ; et, si jamais l'un de nous était tente d'oublier l'autre, il recevrait un bouquet de ces fleurs quand viendrait l'été. Cela voudrait dire : moi, je n'oublie pas. »

Ce fut ainsi que nous prîmes possession l'un de l'autre.

CHAPITRE V

Quand tous les hommes salueront de même, il n'y aura plus de gentilshommes.

Je ne veux pas passer sous silence la singulière impression que m'avait faite cette entrée dans un monde inconnu pour moi.

Jusqu'alors j'avais vécu avec ce qu'on est convenu d'appeler « des inférieurs. »

A suivre.